

TC 22

NORME
INTERNATIONALE

ISO
3832

Première édition
1991-09-15

**Voitures particulières — Coffres à bagages —
Méthode de mesure du volume de référence**

*Passenger cars — Luggage compartments — Method of measuring
reference volume*



Numéro de référence
ISO 3832:1991(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3832 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 6, *Dénominations et définitions des dimensions et des masses*.

© ISO 1991

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Voitures particulières — Coffres à bagages — Méthode de mesure du volume de référence

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit une méthode de mesure du volume de référence du coffre à bagages des voitures particulières.

2 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

2.1 module unité: Parallélépipède rectangle, avec arêtes arrondies suivant un rayon maximal de 10 mm, de dimensions et de volume tels que prescrits dans le tableau 1.

Tableau 1 — Modules unité

Module unité	Longueur mm	Largeur mm	Hauteur mm	Volume dm ³
Type A	400 ± 1	200 ± 1	100 ± 1	8
Type B	200 ± 1	100 ± 1	50 ± 1	1

2.2 volume de référence d'un coffre à bagages: Total des volumes des modules unités (2.1) qui peuvent être introduits dans un coffre à bagages, selon le mode opératoire approprié décrit à l'article 3.

Le volume de référence, exprimé en décimètres cubes, peut être utilisé pour la comparaison de différentes voitures particulières (voir article 5).

3 Mode opératoire

3.1 Mesurage du volume des coffres à bagages fermés, sans communication directe avec l'habitacle.

NOTE 1 Pour les véhicules équipés d'un hayon, c'est la plage arrière en position normale qui définit la limite supérieure du coffre.

3.1.1 Le coffre à bagages doit contenir tous les aménagements intérieurs fournis par le constructeur (roue de secours, cric, etc.). Les aménagements non installés ou considérés comme facultatifs, du type trousse de premiers secours, extincteur, etc., ne doivent pas être pris en compte.

3.1.2 Remplir le coffre à bagages avec le nombre de modules unités (2.1) représentant la capacité la plus grande en utilisant des modules de type A ou B, selon les besoins. L'empilement des modules unités ne doit pas gêner la fermeture du coffre.

3.1.3 Calculer le volume de référence, en décimètres cubes, du coffre à bagages en faisant la somme des volumes des modules unité placés dans le coffre selon 3.1.2.

3.2 Mesurage du volume des coffres à bagages communiquant avec l'habitacle

3.2.1 Le coffre doit contenir tous les aménagements intérieurs fournis par le constructeur (roue de secours, cric, etc.). Les aménagements non installés ou considérés comme facultatifs, du type trousse de premiers secours, extincteur, etc., ne doivent pas être pris en compte.

3.2.2 Si des dispositions particulières relatives aux sièges ou aux dossiers arrière, telles que le rabattement, le repliement ou même le retrait des dossiers ou des sièges ont été prévues par le constructeur pour obtenir un volume de chargement maximal, trois mesurages distincts doivent être effectués avec:

a) les sièges arrière et les dossiers en position normale pour passagers assis;

- b) les sièges arrière et/ou les dossiers repliés ou retirés.

Dans les deux cas, les limites de chargement doivent être les suivantes.

- 1) Limite avant: arrière des dossiers des sièges situés immédiatement en avant du coffre à bagages, réglés en position normale de conduite ou de place assise telles que définies par le constructeur, et/ou les sièges arrière repliés.
 - 2) Limite supérieure: plan parallèle au plancher principal de charge passant par l'extrémité supérieure du dossier des sièges situés immédiatement en avant du coffre à bagages, appuie-tête non compris. Pour la hauteur des dossiers de sièges à appuie-tête incorporé, se reporter aux spécifications du constructeur;
- c) les sièges arrière et/ou les dossiers escamotés ou retirés; la limite de chargement avant au-dessus du dossier étant un plan vertical tangent à l'arrière du dossier des sièges avant et la hauteur de chargement étant limitée par le revêtement de toit.

3.2.3 Remplir le coffre à bagages de la manière indiquée en 3.1.2.

3.2.4 Calculer les trois volumes de référence différents du coffre à bagages, en décimètres cubes, en faisant la somme des volumes des modules unité placés dans le coffre selon les conditions de 3.2.3.

4 Codes des volumes référence

Chaque volume de référence de coffre à bagages considéré dans la présente Norme internationale doit recevoir un code conformément au tableau 2.

Tableau 2 — Codes des volumes de référence

Coffre à bagages	Limite supérieure de chargement	Position des sièges arrière et/ou des dossiers	Code de volume
Fermé sans communication directe avec l'habitacle	—	—	V210
Communiquant avec l'habitacle	Plan parallèle au plancher de charge principal passant par l'extrémité supérieure du dossier	Normal	V211
		Escamoté ou retiré	V212
	Revêtement de toit	Escamoté ou retiré	V214

5 Désignation

Pour faciliter les comparaisons entre voitures particulières, le volume de référence d'un coffre à bagages mesuré suivant les indications de la présente Norme internationale doit être désigné par les éléments suivants, dans l'ordre indiqué:

- a) dénomination: volume du coffre à bagages;
- b) référence à la présente Norme internationale;
- c) code du volume de référence (voir tableau 2);
- d) valeur numérique du volume (voir 3.1.3 ou 3.2.4).

Exemple

Un volume de référence de 216 dm³ d'un coffre à bagages communiquant avec l'habitacle dont la limite supérieure de chargement est un plan parallèle au plancher principal de charge passant par l'extrémité supérieure des dossiers des sièges arrière en position normale doit être désigné comme suit:

Volume du coffre à bagage ISO 3832-V211-216

Lorsque le volume de référence du coffre à bagages mesuré suivant les indications de la présente Norme internationale est donné seul, comme par exemple dans une spécification individuelle, ce volume doit être exprimé en décimètres cubes et suivi de la mention «selon ISO 3832».

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3832:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49937058-5569-419d-89a1-4f1208162913/iso-3832-1991>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3832:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49937058-5569-419d-89a1-4f1208162913/iso-3832-1991>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3832:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49937058-5569-419d-89a1-4f1208162913/iso-3832-1991>